

Le 16 SEP. 2025

à la Sous-Préfecture

## BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU CAMBRESIS

**Première convocation, en date du cinq septembre deux mille vingt-cinq, adressée en application de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriale.**

Le quinze septembre deux mille vingt-cinq, les membres du Bureau du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis se sont réunis, à 15h30, en salle Matisse, espace Cambrésis, sous la Présidence de Monsieur Sylvain TRANOY.

19 membres sont présents, le quorum est donc atteint.

### Membres présents (19)

1. Madame BUISSET Bernadette, Seranvillers  
Forenville représente Madame Maryvonne RINGEVAL,
2. Monsieur CARPENTIER Fabien, Les Rues des Vignes représente Billy JOURNET
3. Monsieur DENOYELLE Jacques, Thun Lévêque
4. Madame DEPREZ Marie-José, Clary
5. Monsieur DHANEUS Michel, Saint-Martin-sur-Ecaillon
6. Monsieur DHERBECOURT Eddy, Awoingt
7. Monsieur DOYER Claude représente Monsieur BRICOUT Frédéric, Caudry
8. Madame DUBUIS Bernadette, Maurois
9. Monsieur HENNEQUART Michel, Conseiller délégué au Pays, Mazinghien
10. Monsieur IVANEC Bruno, Fontaine Notre Dame
11. Monsieur MOMPACH Pascal, Vice-Président au Pays, Doignies
12. Monsieur NOBLECOURT Francis, Masnières
13. Monsieur PRETTRE Michel, Aubencheul-au-Bac
14. Monsieur QUONIOU Henri, Saint-Souplet
15. Madame RIBES Laurence, Vice-Présidente au Pays, Montay
16. Monsieur RICHARD Jérémy, Troisvilles
17. Monsieur SALENGRO Roland, Sommaing sur Ecaillon
18. Monsieur TRANOY Sylvain, Président du Pays
19. Madame WARGNIES Thérèse représente Monsieur COQUELLE Guy, Proville

### Membres excusés

#### *Membres du Bureau*

- Monsieur BISIAUX Christophe, Capelle sur Ecaillon
- Monsieur BRICOUT Frédéric, Caudry représenté par Monsieur DOYER Claude
- Monsieur COQUELLE Guy, Proville représenté par Madame WARGNIES Thérèse
- Monsieur DUEZ Pascal, Villers-en-Cauchies
- Monsieur ESCARTIN Didier, Vice-Président au Pays, Escarmain
- Monsieur JOURNET Billy, Flesquières représenté par Monsieur CARPENTIER Fabien, Les Rues des Vignes
- Monsieur MODARELLI Joseph, Le Cateau Cambrésis
- Monsieur OLIVIER Jacques, Vice-Président au Pays, Bertry

- Madame RICHOMME Liliane, Caudry
- Madame RINGEVAL Maryvonne, Raillencourt-Sainte-olle représentée par Madame BUISSET Bernadette
- Madame SAYDON Laurence, Cambrai,

#### *Présidents des EPCI*

- Monsieur SAGNIEZ Paul, Solesmes, CCPS
- Monsieur SIEGLER Nicolas, Cambrai, CAC
- Monsieur SIMEON Serge, Le Cateau Cambrésis, CA2C

Envoyé en préfecture le 16/09/2025

Reçu en préfecture le 16/09/2025

Publié le



ID : 059-255902330-20250915-D2025\_27-DE

Le 16 SEP. 2025  
à la Sous-Préfecture

## **Objet : Avis sur la deuxième modification du SRADDET des Hauts-de-France**

Vu la délibération du 23 novembre 2012 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale du Cambrésis,  
Vu la délibération du 04 Novembre 2020 déléguant du Comité Syndical au Bureau, les avis requis par des dispositions législatives ou réglementaires,

Vu le SRADDET des Hauts-de-France adopté par le Conseil Régional le 30 juin 2020 et approuvé par arrêté préfectoral le 4 août 2020,

Vu la première modification du SRADDET des Hauts-de-France adoptée par le Conseil Régional le 21 novembre 2024 et approuvée par arrêté préfectoral le 29 novembre 2024,

Conformément à l'article L4251-9 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la consultation des organismes en charge des SCoT,

Vu l'avis proposé par la commission urbanisme à la suite de l'examen de la deuxième modification du SRADDET des Hauts-de-France en date du 12 septembre 2025.

Monsieur le Président expose :

En tant qu'établissement porteur de SCoT, le Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis est amené à se prononcer sur ce projet de modification du SRADDET des Hauts-de-France jusqu'au 18 septembre 2025.

Les efforts imposés par la Loi et sa traduction dans le SRADDET sont trop importants et remettront en cause concrètement des projets économiques et/ou d'intérêt général nécessaires au développement de l'arrondissement.

Ainsi, sans remettre en cause les candidatures de l'Appel à Projet PER et besoins exprimés par le Dunkerquois, les élus du Cambrésis rappellent la nécessité de tenir compte des demandes d'assouplissements déjà exprimées lors de l'avis du 13 mai 2024 et n'ayant pas été pris en compte. Ces propositions mériteraient toujours d'être intégrées au schéma.

Le Cambrésis réitère également sa demande d'intégrer le parc d'activités Cambrésis 2030 dans les PER et de mieux tenir compte des besoins exprimés par les communes. Dans ce contexte, la première vague de PER telle que proposée par la Région renforcerait les inégalités déjà imposé par le SRADDET en vigueur.



En ce sens, lors de sa réunion le 12 septembre 2025, la commission urbanisme a proposé un avis réservé.

Compte tenu des éléments présentés et après en avoir débattu, le Bureau du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis formule un avis défavorable au projet de modification du SRADDET qui ne répond plus à son ambition première du SRADDET à savoir « l'équilibre et l'égalité des territoires en Hauts-de-France ».

L'avis complet est annexé à la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Publié le ..... 16 SEP. 2025 .....  
Certifié exécutoire le ..... 16 SEP. 2025 .....

Le Président,

Sylvain TRANOY

